

La lettre d'information aux professionnels

DU SERVICE INTÉGRÉ D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION DES HAUTS-DE-SEINE

Focus sur...

Le réseau Femmes Victime de Violences sur le 92.

Le caractère de dangerosité présent dans la problématique des violences conjugales a nécessité une réflexion partenariale pour convenir d'un fonctionnement conforme à l'obligation de mise en sécurité des femmes et des enfants victimes de ces violences.

A l'issue de ces travaux, un protocole a été signé entre la DRIHL, le SIAO et les associations spécialisées : l'Escale et, SOS Femmes Alternative, gestionnaire du Centre Flora Tristan, toutes deux membres de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

Toutes les demandes d'hébergement formulées par ou pour les femmes victimes de violences sont évaluées et traitées par les deux associations. Elles sont à adresser à l'Escale pour le nord du département (lors de permanences hébergement) et Flora Tristan pour le sud (Boulogne-Billancourt inclus).

Accueil d'urgence :

Centre Flora Tristan - 24h/24 - Tél : 01 46 45 20 20
l'Escale - Tél : 01 47 33 09 53

Femmes Victime de Violences 92 :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30
Tél : 01 47 91 48 44

Actualités du SIAO

Un Plan Territorial de Sortie de l'Hiver (PTSH)

Dès Octobre 2012, l'État s'est engagé, à anticiper la fin de la mobilisation hivernale et à éviter les remises à la rue sans issue à la fin de la période hivernale, à travers l'élaboration d'un Plan Territorial de Sortie de l'Hiver (PTSH). L'État a mobilisé plus de 350 places supplémentaires dans les Hauts de Seine pendant l'hiver pour répondre à la demande d'hébergement qui s'est exprimée. L'opérationnalité de la mise en œuvre du PTSH repose en grande partie sur la mobilisation du SIAO et sa capacité à fédérer les acteurs pour assurer une solution adaptée aux ménages hébergés pendant cet hiver.

Ces places se répartissent, pour moitié entre des places ouvertes au sein de structures installées dans des locaux mis temporairement à disposition, et des nuitées hôtelières. La fermeture de ces structures se fait selon un calendrier étalé. Le PTSH repose sur trois axes majeurs de travail.

- **Améliorer l'accompagnement** des publics et prévenir les retours à la rue.
- **Renforcer le dispositif d'hébergement**
- **Renforcer la fluidité hébergement** vers le logement pour sortir de la gestion saisonnière et offrir des solutions à la sortie de l'hiver.

Le PTSH est disponible sur le site de la DRIHL Ile de France : www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Chiffres du mois

BAROMÈTRE / FÉVRIER-MARS-AVRIL 2013

SIAO URGENCE 115	SIAO INSERTION	SIAO LOGEMENT
FÉVRIER : - 1271 demandes jour, - 271 appels par jour MARS : - 1191 demandes jour, - 269 appels par jour AVRIL : - 1184 demandes jour, - 267 appels par jour	FÉVRIER - 356 évaluations reçues - 97 places déclarées - 137 positionnements effectués dont 51 DAHO - 24 admissions dont 8 DAHO MARS - 367 évaluations reçues - 54 places déclarées - 101 positionnements effectués dont 30 DAHO - 39 admissions dont 9 DAHO AVRIL - 421 évaluations reçues - 78 places déclarées - 106 positionnements effectués dont 34 DAHO - 68 admissions dont 27 DAHO	187 dossiers reçus depuis le début de l'activité (juin 2012) dont 10% toujours à l'étude pour complément 33% de dossiers actifs au titre des ACD (Accords collectifs départementaux) 27% de relogés (signatures de baux + accords CAL) 12% relogements ou autres dispositifs et/ou sorties de structures 8% de dossiers ajournés en accord avec le référent. 51 relogements depuis juin 2012

Edito



La création des Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO), a représenté une étape décisive pour, mieux répondre aux besoins des personnes à la rue ou mal logées, adapter les prises en charge, et renforcer la dynamique de l'accès au logement, au sein du dispositif d'accueil, d'hébergement d'urgence et d'insertion.

Dans sa mission de régulation, le SIAO 92 a une part active dans le dialogue et la collaboration avec les acteurs de l'accueil, de l'hébergement et du logement, permettant ainsi une orientation la plus adaptée possible aux besoins des personnes.

Cette coordination est un élément essentiel de la réussite de l'accompagnement des ménages. Le SIAO 92 développe une connaissance approfondie des besoins identifiés des ménages en demande d'hébergement, qui contribuera au diagnostic territorial partagé, de la demande et de l'offre d'hébergement et de logement de transition, au cours de l'année 2013.

Christophe Pecate ■

Contacts

- **GCSMS**
Pierre Carli, direction@siao92.fr
- **SIAO Urgence 115**
115-hautsdeseine@ch-nanterre.fr
- **SIAO Insertion**
accueil@siao92.fr
- **Mission DAHO**
daho@la-canopee.org
- **SIAO Logement**
siaologement92@insertoit.fr
- **Rédaction de la Lettre**
redaction@siao92.fr

SIAO Urgence 115



Du 1^{er} novembre 2012 au 1 avril 2013, le SIAO urgence 115 a été en plan hivernal, cette mesure se décline selon 3 niveaux.

- **Niveau 0** : ce premier niveau est déterminé par la période hivernale, soit 151 jours. Des places d'hébergement d'urgence sont créées au sein du dispositif hôtelier à hauteur de 100 places, ainsi qu'auprès de centres d'hébergement d'urgence soit 59 places. La plateforme d'écoute est renforcée afin de répondre à un maximum d'appels.
- **Niveau 1 « Temps Froid »** : le niveau 1 est conditionné aux températures ressenties et à la saturation du dispositif. Dans le cadre de cette mesure, nous nous devons d'avoir une vigilance accrue et de satisfaire toutes les demandes d'hébergement. Le SAMU Social augmente et intensifie ses maraudes, des places d'hébergement en structures sont ouvertes soit 37 places, l'hébergement hôtelier augmente de 70 places et ouverture de 16 places en abris de nuit.
- **Niveau 2 « Grand Froid »** : l'action « Grand Froid » est déclenchée sous les mêmes conditions que le niveau 1 avec des températures encore plus négatives, ce qui augmente considérablement le danger de rue. Le CHAPSA reste ouvert 24 heures sur 24, 30 places supplémentaires pour l'hébergement hôtelier, 40 places d'hébergement en structures, 15 places d'hébergement en hôpital et 3 places d'abri de nuit supplémentaires.

Le Niveau 2 « Grand Froid » n'a pas été déclenché pour cet hiver.

SIAO Insertion

Il nous paraît nécessaire de faire un point sur la sémantique utilisée au SIAO et ce dans le but d'uniformiser notre langage. Tout d'abord, nous parlons d'**évaluations sociales**, pour toutes les demandes d'hébergement que les travailleurs sociaux nous font parvenir sur le mail evalsociale@siao92.fr. Chaque travailleur social qui nous adresse une évaluation sociale est appelé **prescripteur**. Concernant le contenu des évaluations, nous évoquons souvent le terme de « **calibrage de la demande** » cela faisant référence à la manière dont est formalisée l'évaluation. En effet, il est important pour bien qualifier une demande d'hébergement, que l'évaluation comporte un certain nombre de données fondamentales (Etat civil, situation administrative, nature du titre de séjour, situation professionnelle, lieu et horaire de travail, projet à travailler avec la personne, nature de l'hébergement recherché et accepté par l'usager / individuel/ collectif, mode de garde des enfants...) Si l'évaluation sociale est lacunaire, cela peut avoir des conséquences sur la **qualification de l'orientation** voir même par la suite, mettre en échec le **positionnement**. Pour revenir à la sémantique, **qualifier une orientation**, cela signifie que l'on va orienter la demande vers un dispositif d'hébergement en fonction des besoins identifiés dans l'évaluation sociale. Une demande orientée n'équivaut donc pas à une proposition de place.

En conséquence, nous parlons de positionnement lorsque nous avons la possibilité de positionner une personne sur une place d'hébergement disponible. Une personne sera considérée comme **admise** par le SIAO lorsque la structure, qui va la recevoir, aura renseignée **par écrit** la date effective d'arrivée de la personne. Cela finalise ainsi le processus de la demande d'hébergement de l'usager.

Mission DAHO

La commission de médiation des Hauts-de-Seine instituée dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la mise en œuvre du droit au logement opposable confère aux personnes dont la demande d'hébergement n'a pu être satisfaite une reconnaissance du caractère prioritaire et urgent en vue de l'accueil dans une structure d'hébergement, un logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale.

Nous constatons à l'étude des chiffres du 1^{er} trimestre 2013 que les reconnaissances DAHO sont en nette augmentation par rapport au premier trimestre 2012, soit près de 50 %.

Il nous semble important de rappeler qu'une reconnaissance dans le cadre du DAHO n'équivaut pas à une demande d'hébergement, il convient d'adresser une évaluation auprès du SIAO 92 et de l'actualiser trimestriellement.

Ce travail accompli en amont facilitera d'autant la recherche de place adaptée aux besoins du ménage.

SIAO Logement

RETOUR SUR LES DIFFÉRENTES RÉUNIONS SIAO LOGEMENT

14/06/2012 : PRÉSENTATION DU SIAO LOGEMENT 92

45 PERSONNES PARTICIPANTES

Une nouvelle façon de travailler la question de la fluidité des structures d'hébergement dans le département.

- présentation du dispositif
- les accords collectifs dans le 92

- Un power point sur le SIAO Logement et la procédure de traitement des dossiers adressés
- Présentation des outils: fiche Excel et trame de l'appui logement

11/10/2012 : « L'APPUI LOGEMENT »

45 PERSONNES PARTICIPANTES

A la lecture des écrits transmis au SIAO Logement, une information quant aux attendus de l'appui logement nous a semblé nécessaire.

- l'appui logement doit être différencié d'une note sociale, il est destiné aux bailleurs et sera étudié en CAL
- Idélimiter le contenu, entre les éléments attendus par le bailleur et les informations personnelles qui ne sont pas à mettre, tout en mettant en avant une évolution positive

- Analyse à partir de la trame
- Discours étayé par un document bailleur et la présence du référent AORIF 92.

13/02/2013: « LES CONTINGENTS », LES LOGEMENTS ET LOYERS

40 PERSONNES PARTICIPANTES

Une meilleure compréhension de la question du logement social permettra de tenir un discours réaliste vis-à-vis des personnes hébergées.

- la question du logement social : coûts de loyer, réservataires,...
- les freins au logement
- l'exigence des documents à transmettre reçoit un autre écho d'après le discours commun : SIAO et bailleurs

- Power point présenté par le référent AORIF 92
- Participation de bailleurs / attentes et contraintes en matière de logement.